

M. David Anderson (Esquimalt-Saanich): Quelques mots, monsieur l'Orateur, pour signaler que j'appuie ce projet de loi qui est bref et n'apporte qu'une légère modification à la loi. Il ne compte que les trois lignes suivantes: «au ravitaillement, à l'entretien ou à la réparation de tous bâtiments d'une flottille de pêche étrangère en mer.» C'est un pas dans la bonne voie, même s'il est petit, mais ce projet de loi devra évidemment être suivi d'autres mesures ainsi que de la mise au point du système des lignes de base.

Ce projet de loi est excellent et je n'aurais pas pris la parole si le représentant des conservateurs, le député de South Shore (M. Crouse), n'avait pas présenté un amendement. A mon avis, il serait peu sage que la Chambre accepte cet amendement. Si l'on acceptait que le lieutenant-gouverneur en conseil de n'importe quelle province puisse décider si les navires étrangers sont autorisés à mouiller dans les ports d'une province quelconque, il en résulterait que les marchands dans les villes comme Saint-Jean, Halifax ou Lunenburg pourraient dire: «Soyons les premiers à agir ainsi, car toutes les flottes étrangères viendront ici et nous ferons d'excellentes affaires avec elles et avec les navires d'entretien.» Cela pourrait entraîner exactement le genre de choses que nous voulons éviter, savoir que les flottes étrangères se servent des installations portuaires pour maintenir leurs opérations au large de la côte canadienne. Nous ne voulons pas que cela arrive et l'amendement proposé annulerait l'effet du projet de loi et pousserait les provinces Maritimes à se faire concurrence dans ce domaine. Les pêcheurs canadiens n'y gagneraient rien, mais les marchands de certains ports pourraient en profiter. C'est tout ce que j'avais à dire.

L'hon. Jack Davis (ministre des Pêches et des Forêts): Monsieur l'Orateur, au début de son exposé, le député de South Shore (M. Crouse) a eu un geste courtois en mentionnant le nom de M. Ozere. Il quitte le ministère des Pêches, après avoir servi deux ans de plus que la plupart des gens qui, en général, prennent leur retraite après 25 ans de service. En d'autres termes, il a eu 65 ans il y a deux ans et nous l'avons conservé à notre service. J'espère que nous pourrions compter sur ses services de temps à autre dans les années à venir, car ils nous sont précieux.

M. Ozere est un homme calme, efficace, qui a su se gagner le respect non seulement des fonctionnaires à Ottawa, surtout de ceux du ministère des Affaires extérieures, mais aussi à l'étranger, où il est bien connu dans les milieux de la pêche du monde entier. Il a

contribué à la révision de nos lois et s'est fait le champion des pêcheurs canadiens. Je puis assurer à la Chambre qu'il exerce toujours une influence prépondérante dans toutes nos délibérations, surtout sur notre façon d'envisager les zones de pêche au Canada et nos relations avec les autres pays, la protection de nos ressources, etc.

Je voudrais évoquer brièvement l'amendement à la loi sur la protection des pêcheries côtières que la Chambre examine actuellement. Cet amendement considère les navires de ravitaillement comme des bâtiments de pêche, de sorte que le ministre peut, à son gré, limiter leur entrée dans les ports canadiens, en cas de besoin. Bref, nous pourrions interdire nos ports aux navires de ravitaillement attachés à d'importantes flottilles, si cela est conforme à la politique que nous poursuivons sur le plan national en matière de pêche.

Je répète ce que j'ai déjà dit ici même: le gouvernement ne songe pas à interdire les ports de Terre-Neuve et de la Nouvelle-Écosse aux flottilles de pêche étrangères de toutes sortes. En d'autres termes, ces flottilles pourront faire relâche dans nos ports de la côte est, ports où elles ont principalement jeté l'ancre jusqu'ici.

La raison essentielle qui nous amène à mettre ainsi nos services à la disposition des flottilles étrangères se livrant à la pêche hauturière est que, si nous leur interdisions l'accès des ports de Saint-Jean de Terre-Neuve et de Halifax, en Nouvelle-Écosse, elles se dirigeraient vers Saint-Pierre-et-Miquelon, îles françaises situées juste au sud de Terre-Neuve dans l'entrée du Golfe Saint-Laurent.

L'attitude adoptée jusqu'ici par les représentants de l'opposition officielle est d'un certain intérêt. Leurs remarques à la Chambre et au comité m'ont laissé l'impression qu'ils s'intéressent principalement aux affaires des commerçants, des marchands en gros et en détail de nos deux grands ports de Saint-Jean et d'Halifax. Ils n'ont pas encore parlé des intérêts des pêcheurs canadiens de la côte est.

M. McGrath: Ce n'est pas vrai et c'est injuste.

L'hon. M. Davis: Je suis sûr que les membres de l'opposition, maintenant qu'ils constatent leur oubli, découvriront, s'ils parlent aux pêcheurs et particulièrement aux pêcheurs côtiers de leurs propres circonscriptions, que ceux-ci sont unanimes à s'opposer à l'entretien de ces grosses flottes de pêche, qu'ils refusent de les aider à réduire leurs dépenses en leur permettant d'obtenir le ravitaillement, le combustible et les autres produits à un prix